

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Blanchiment de capitaux et terrorisme : validation du rapport de l'étude de typologies

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le ministre d'État à l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, celui de l'Économie et de la Relance, Jean-Marie Ogandaga, par ailleurs porteur du projet, et leur collègue de la Justice, garde des Sceaux et chargé des droits de l'Homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, ont pris part par visioconférence, le 4 décembre dernier, à une plénière réunissant, à N'Djaména au Tchad, les gouvernements des pays membres du Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (Gabac). Cette réunion a servi

de cadre à la validation du rapport de l'étude de typologies sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur de l'immobilier en Afrique centrale. Lors de ce conclave, les participants ont également examiné et approuvé le projet de règlement portant révision du règlement n° 01/10/CEMAC/UMAC/CM du 2 octobre 2010 portant organisation et fonctionnement du Gabac et le projet de règlement n° 00001/17/GABAC/PLEN du 16 janvier 2017 portant règlement intérieur du Gabac. Ils ont également statué sur le calendrier Gabac et examiné la note d'information sur la situation du siège

du Gabac ainsi que le calendrier révisé des évaluations mutuelles des États de la juridiction du Gabac au titre du deuxième cycle. Relativement à l'évaluation mutuelle du Gabon, la date prévue à cet effet pourrait être validée lors du séminaire de pré-évaluation et de formation des acteurs étatiques et non étatiques prévue du 8 au 12 décembre 2020. Les mois de septembre 2021 et mars 2022 ont été retenus, respectivement, pour la visite sur place et la discussion. À noter que cette réunion avait aussi à l'ordre du jour l'examen de la demande d'admission de la Commission européenne en qualité d'observateur.



Photo: DR

Erlyne Antonella Ndembet-Damas lors de la plénière des ministres des gouvernements des pays membres du Gabac.

COMMUNIQUE / CNOU

La Direction Générale du Centre National des Œuvres Universitaires (CNOU) constate pour le regretter que certains médias et réseaux sociaux ont pris pour cible son administration en relayant abondamment de fausses informations.

C'est le cas de la parution « Echos du Nord », bimensuel gabonais d'informations, N°003 du vendredi 4 décembre 2020, sous le titre « La Young Team de Nourredin fait main basse sur le CNOU », aux pages 1 et 2.

Aussi, la Direction Générale confirme qu'elle a procédé à l'ouverture des restaurants universitaires dans sa première phase, le 1er décembre 2020, avec l'option sandwicherie, soit un sandwich et une boisson au prix unique de 500Fcf. Cette opération a été rendue possible grâce au personnel CNOU et suivant les disponibilités.

La Direction Générale réfute donc, avec la plus grande fermeté, la fausse information relayant que le repas serait facturée 7 500Fcf à notre administration par un prestataire. En l'espèce, la Direction Générale du CNOU tient à affirmer, que contrairement aux fausses révélations d'Echos du Nord, aucune convention n'a été signée avec l'entreprise « Mayena Foods »

La Direction Générale tient à rassurer la communauté estudiantine quant au retour prochain de l'option des plats chauds. Pour y parvenir, des réunions avec la Direction Générale des Marchés Publics sont en cours pour lancer un appel d'offres ouvert à tous les prestataires répondant aux critères en vigueur en République Gabonaise.

Au demeurant, après l'organisation de son 1er Conseil d'Administration, le 30 octobre dernier, après bientôt 50 ans d'existence, le management de la nouvelle Direction Générale du CNOU entend mettre en place tous les instruments de gestion pour améliorer le fonctionnement et redorer l'image de l'institution.

S'il est reconnu la liberté d'expression en République Gabonaise (Article 1er, alinéa 2 de la Constitution Gabonaise), il n'en demeure pas moins que la diffusion d'informations erronées ne concourt pas à la bonne pratique de ce droit fondamental et relève d'une infraction claire au code de la communication. Dès lors, le CNOU se réserve dorénavant le droit d'ester en justice les personnes physiques ou morales qui diffament l'établissement.

Le Directeur Général
Jean-Noël EYA NDONG

Couche d'ozone : faire respecter les restrictions en vigueur

SCOM
Libreville/Gabon

Le ministre de l'Environnement, Lee White, a présidé, le 4 décembre dernier, la réunion annuelle du Comité national ozone (CNO). Objectif : faire le point sur les actions menées par le Gabon dans la contribution à la protection de la couche d'ozone et conceptualiser la feuille de route des activités de l'année 2021. Les enjeux de la lutte contre l'appauvrissement de la couche d'ozone, l'affinement du cadre réglementaire de gestion des quotas d'importations des substances appauvrissant la couche d'ozone au Gabon ou encore la désignation des membres du CNO étaient également à l'ordre du jour. En présence du directeur général de l'Environnement et de la protection de la nature, Stanislas Stephen Mouba, le ministre de tutelle a rappelé aux différents acteurs l'importance de mutualiser leurs efforts, pour l'atteinte des objectifs fixés. " Conformément à la volonté du président de la République,



Photo: DR

Le ministre de l'Environnement, Lee White et le directeur général de l'Environnement et de la protection de la nature, Stanislas Stephen Mouba.

S.E Ali Bongo Ondimba, le Gabon s'est engagé, aux côtés de la communauté internationale, à répondre à ce double enjeu de santé écologique, en adoptant la convention de Vienne, le protocole de Montréal et l'amendement de Kigali. Aussi, je vous exhorte ici à mutualiser toutes les énergies, en vue de faire respecter les restrictions en vigueur et d'assurer la bonne gestion des gaz utilisés en République gabonaise ", a recommandé le

ministre Lee White.

À noter que le Comité national ozone (CNO), mis en place en 2015, est chargé d'assurer la mise en œuvre, au niveau national, des accords internationaux ainsi que la Convention de Vienne et le protocole de Montréal adoptés en 1994. En sus de veiller à la lutte contre les Substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) dans le secteur du froid et de la réfrigération, entre autres.